



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, le 7 février 2013

Madame la Ministre de l'Ecologie, du  
développement durable et de l'Energie  
Hôtel de Roquelaure  
246 Bd Saint Germain  
75007 Paris

Monsieur le Ministre délégué aux  
Transports, à la Mer et à la Pêche  
Hôtel de Roquelaure  
296 Bd Saint Germain  
75007 Paris

### **Objet : préavis de grève pour les 13 et 14 février 2013**

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre délégué,

Les personnels civils de l'administration de la mer sont des agents passionnés et investis dans l'accomplissement quotidien de leurs missions de service public. Ils œuvrent depuis des années dans une structure singulière et marginalisée avec le sentiment prononcé d'une mise au ban dès lors qu'il s'agit des moyens alloués pour la réalisation de leurs missions, de leurs conditions de travail, de leurs régimes indemnitaires, de leur progression de carrière ou de la reconnaissance de leurs compétences. Parmi eux, les IAM font preuve de leurs compétences et de leur professionnalisme malgré une grille indigente, un statut obsolète, dénigré et non reconnu par leur propre administration, un régime indemnitaire en dessous de tout, des possibilités minimalistes de progression carrière, ...

En effet, le traitement à la marge du ministère pendant de longues décennies a laissé de lourdes séquelles par exemple pour la prise en compte de la sécurité des agents, telle que soulignée dans le rapport du CGEDD n° 7246-01 de septembre 2010.

C'est particulièrement vrai dans les CSNs, où les IAM en poste voient leur régime et leurs conditions de travail - parfois à la marge des garanties minimales - la prise en compte de la sécurité et de l'hygiène des agents servir de variable d'ajustement pour la réalisation des missions. Ces personnels n'acceptent plus les cadrages illégaux de travail et non respectueux de leur santé et de leur vie. Ils n'acceptent plus d'attendre, parfois plusieurs années, que les dispositifs indemnitaires ministériels soient enfin déclinés à la partie maritime, ni de devoir rester dans un statut de seconde zone, pilonnés au quotidien par ce qu'il convient de qualifier de véritable guerre de classe.

**Entre l'effondrement et la rébellion organisée, les IAM en poste en CSN ont choisi le sursaut les 13 et 14 février prochain.**

**Les revendications portent sur :**

- **L'intégration des IAM dans le corps des ITPE dans l'année 2013,**
- **La remise à plat complète de tous les textes (projet de loi, projet de décret, instruction de cadrage, ...) dans une véritable négociation avec les organisations syndicales.**

**De très nombreuses promesses leur ayant été faites depuis des années par les représentants politiques ou administratifs du ministère en charge de la Mer, parfois encore en place, ils ne s'en contenteront pas cette fois ci! Les agents concernés vous demandent donc:**

- ➔ **L'engagement écrit de votre part, Madame la Ministre, sur l'intégration des IAM dans le corps des ITPE le plus rapidement possible en 2013 et indépendamment d'un éventuel projet de fusion de corps d'ingénieurs,**
- ➔ **L'engagement écrit de votre part, Madame la Ministre, pour le retrait de l'alinéa premier de l'article 20 du projet de loi que vous avez déposé au sénat le 3 janvier 2013. Cet alinéa concerne la réalisation des visites de sécurité des navires 24 h sur 24h. Ce projet n'est pas passé par l'instance compétente, le CTM MEDDE, alors qu'il aura des répercussions sur le régime de travail des agents en CSN et ce en pleine négociation de la DAM et la DRH avec les Organisations Syndicales sur une instruction de cadrage sur le régime de travail pour ces missions.**


**De plus, il peut amener les représentants de l'Etat français, chargés de les faire respecter à créer des situations qui contreviendront aux conventions internationales OIT réglementant les heures de travail et de repos des marins que la France a signée.**

- ➔ **L'engagement écrit du Secrétaire Général du ministère sur la remise à plat totale des discussions administration / OS de tous les textes concernant les régimes de travail des ISN (cadrage, décret des exclusions aux garanties minimales, ...).**

**Le présent préavis de grève, de quarante huit heures, prend effet le treize février deux mille treize à zéro heure et prendra fin le quatorze février deux mille treize à minuit.**

***Il couvre tous les personnels de l'administration de la mer en poste dans les Centres de Sécurité des Navires.***

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



**Nicolas BAILLE**  
Secrétaire Général de la FNEE-CGT